

## Règlement du concours photo « Mon Quartier en Images »

### Article 1 – Objet du concours

La Ville de Longjumeau organise un concours photo intitulé « **Mon Quartier en Images** » destiné à mettre en valeur le quartier à travers le regard de sa jeunesse.

L'objectif est d'encourager les jeunes à exprimer leur vision du quartier (paysages, scènes de vie, habitants, ambiance, etc.) et de valoriser leurs talents photographiques.

### Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidant ou fréquentant régulièrement le quartier concerné.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Chaque participant peut proposer un maximum de trois photos.

### Article 3 – Modalités de participation

Les participants doivent envoyer leurs clichés par mail à l'adresse suivante : [communication@longjumeau.fr](mailto:communication@longjumeau.fr)

**Objet du mail** : Concours photo – Mon Quartier en Images

Informations à indiquer dans le corps du mail :

- Nom et prénom
- Âge
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- (Facultatif) un court texte décrivant la photo ou le lieu représenté

Les photos doivent être transmises au format JPEG ou PNG, avec une résolution minimale de 3 Mo pour permettre une impression de qualité.

Le concours photo est ouvert à compter du mercredi 29 octobre 2025. La date limite d'envoi est fixée au **23 novembre 2025 à minuit**.

### Article 4 – Thème

Le thème du concours est : « **Mon quartier, ma vision** ».

Les participants sont invités à photographier :

- des paysages urbains ;
- des scènes de vie quotidiennes ;
- des habitants du quartier (avec leur accord) ;
- ou tout élément représentatif de l'identité du lieu.

## **Article 5 – Sélection et jury**

Un jury composé de membres de la collectivité, de professionnels de la photographie et de représentants du quartier se réunira à l'issue de la période de participation.

Les critères de sélection seront :

- l'originalité de la photo
- la qualité esthétique
- la mise en valeur du quartier
- le respect du thème.

Le jury désignera les trois lauréats du concours ainsi que les dix meilleures photos pour l'exposition.

## **Article 6 – Lots à gagner**

Les trois premiers lauréats recevront les lots suivants :

- **1er prix** : Deux billets d'entrée pour le parc Astérix d'une valeur de 130 euros et un coffret cadeau smartbox 100 % adrénaline d'une valeur de 99.90 euros
- **2e prix** : Écouteurs Bluetooth d'une valeur de 99 euros et un coffret cadeau smartbox sensations fortes et aventure d'une valeur de 49.90 euros
- **3e prix** : Une enceinte portable d'une valeur de 49.99 euros et un coffret cadeau smartbox sensations fortes et aventure d'une valeur de 49.90 euros

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

## **Article 7 – Exposition des œuvres**

Les dix meilleures photos seront imprimées en grand format (support Dibond ou équivalent) et exposées sur les barrières de chantier durant les travaux du quartier.

Elles pourront être déplacées au fur et à mesure de l'avancement du projet de renouvellement urbain.

Les participants acceptent que leurs photos soient utilisées dans ce cadre, ainsi que sur les supports de communication de la Ville (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.), sans contrepartie financière, tout en restant propriétaires de leurs œuvres.

## **Article 8 – Droits et autorisations**

En participant au concours, les candidats :

- garantissent être auteurs des photos envoyées et détenir les droits nécessaires à leur diffusion ;
- s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes photographiées (autorisation requise si visage reconnaissable) ;
- autorisent la Ville de Longjumeau à utiliser les images dans le cadre de la communication du projet et du concours, en mentionnant le nom de l'auteur.

### **Article 9 – Responsabilité**

La Ville de Longjumeau ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique lors de l'envoi des photos ou de perte de fichiers. Toute participation incomplète, illisible ou hors délai sera rejetée.

### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner l'exclusion du participant.

### **Article 11 – Informations et contact**

Pour toute question concernant le concours, les participants peuvent écrire à : [communication@longjumeau.fr](mailto:communication@longjumeau.fr) ou se renseigner auprès du service jeunesse de la Ville de Longjumeau au 01 69 74 82 10.